

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN LA GARENNE
Séance du mardi 15 mai 2018 à 9 h

Convocation : 12/05/2018
Affichage : 12/05/2018

En exercice : 13
Présents : 5
Votants : 7

L'an deux mil dix-huit, le quinze mai à neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents : Mesdames Aubé, Deprez
Messieurs Broegg, Champagne, Tiret

Absents excusés : Monsieur Vincent ayant donné procuration à Monsieur Champagne
Monsieur Lemaire ayant donné procuration à Madame Aubé
Monsieur Gélinau
Mesdames Szmiedt, Barnabon

Absents non excusés : Messieurs Baron, Mauduit
Madame Deviers

Secrétaire de séance : Jocelyne Aubé

Après avoir fait l'appel individuel des membres du conseil municipal, Monsieur Champagne, maire, précise qu'il n'est pas nécessaire d'avoir le quorum et déclare la séance du conseil municipal ouverte à 9h

Approbation du précédent conseil municipal, à l'unanimité

Commissions

Madame Deprez précise qu'elle a assisté avec monsieur Champagne à un atelier PLUi de la CU GPSEO. Le conseil municipal s'est réuni pour évoquer la nouvelle réglementation et le zonage proposé. Monsieur Champagne énonce quelques nouvelles réglementations qui sont envisagées pour maintenir les règles actuelles de façon à ne pas urbaniser avec exagération et contraindre les futurs constructeurs, donnant des exemples pour le chemin des plateaux. L'atelier de la Communauté Urbaine GPSEO suivant aura lieu le 4 juin.

Ordre du Jour

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2018

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant les opérations suivantes :

Secteur Social - Accès PMR pour les bâtiments publics : accès PMR à la bibliothèque

Maintien des services publics en milieu rural - Aménagement d'équipement multisports : création d'un

skate-park

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation d'équipement des territoires ruraux – exercice 2018 conformément à la circulaire préfectorales N°254 du 12 avril 2018, proposant une subvention de 30 % du montant des travaux hors taxe (HT) plafonné à 117 000.00 €uros pour les catégories Secteur Social (2) et Maintien des services publics en milieu rural (4).

Le conseil municipal, l'unanimité,

Adopte l'avant-projet :

✓ Accès PMR bibliothèque

✓ Création d'un skate-park

pour un montant total de 57 582.05 € HT soit 69 098.46 € TTC

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2018.

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

30 % DETR 2018

70 % BUDGET COMMUNAL

Dit que la dépense est inscrite au budget primitif 2018, article 2135 et 2181 section d'investissement,
Autorise le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

FONDS DE CONCOURS : CREATION ET AMENAGEMENT DE JARDINS FAMILIAUX

Monsieur Tiret rappelle le projet de création et aménagement de jardins familiaux chemin des poultières.

Monsieur le Maire précise que le fonds de concours de la communauté urbaine pourrait apporter une aide au financement de ce projet.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à demander une aide financière de 30% auprès de la communauté urbaine GPSEO dans le cadre du fond de concours accordé aux communes rurales de moins de 3000 habitants ou auprès d'un autre organisme ou collectivité.

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération.

Dit que la dépense est inscrite au budget primitif 2018 de la commune

EMPLOIS D'ETE

La commune emploie, depuis plusieurs années pendant les vacances d'été, des jeunes entre 16 et 18 ans domiciliés à St Martin. Il est nécessaire pour les emplois d'été de prendre une délibération annuelle. Monsieur Champagne précise que plusieurs demandes sont parvenues en mairie, une sélection pourra être faite.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le budget communal

Décide de créer à compter du 1er juillet 2018 au 31 Aout 2018 des emplois d'été pour des jeunes de la commune de moins de 18 ans et de plus de 16 ans à la date d'embauche pour aider les agents municipaux durant la période de vacances scolaires, à raison de 30 heures par semaine, rémunérer au SMIC, moins 10 %

Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2018

Demande à Monsieur le Maire de prendre les arrêtés de nomination correspondants

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe que la Décision Modificative est nécessaire suite une erreur de saisie du report d'investissement 955 150.91 et non 955 150.09 dans le BP 2018, il n'y a pas d'erreur dans la délibération Affectation de résultats

R 001 (report excédent investissement) + 0.82

D 020 (dépenses imprévues) + 0.82

TOTAL DI 1 229 630.31

TOTAL RI 1 229 630.31

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h 20